

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

MÉMENTO DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

QUOI ? SÉQUENCES DE DÉCOUVERTE OU D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La découverte des métiers vise à transmettre les connaissances et compétences nécessaires pour que les collégiens puissent concevoir leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. Elle commence dès la classe de 5^e et se poursuit en 4^e, 3^e et s'inscrit pleinement dans le parcours Avenir.

En cohérence avec le projet d'établissement, la découverte des métiers articule des enseignements avec des découvertes in situ des métiers et des formations qui y mènent. Elle présente des secteurs professionnels diversifiés, des métiers de tous niveaux de qualification et veille à l'ouverture de tous les métiers aux filles et aux garçons.

Les actions possibles dans le cadre de la découverte des métiers :

- actions de découverte du monde économique et professionnel (visites d'entreprises, d'administrations et de services publics, d'ateliers artisanaux, services proposés par les associations, forums, conférences, débats);
- actions de sensibilisation ou de formation (semaine École-Entreprise, semaine de l'industrie, semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, semaine de l'apprentissage, semaine et mois de l'économie sociale et solidaire, etc.);
- actions d'immersion en milieu professionnel (séquences d'observation, stages, classes en entreprise ou autre organisme du monde économique et professionnel);
- visites d'établissements de formation (lycées généraux, technologiques, professionnels, agricoles, maritimes, centres de formation d'apprentis, établissements d'enseignement supérieur, campus des métiers et des qualifications, etc.);
- projets accompagnés (enquêtes et reportages sur les métiers, mini entreprises, découverte des métiers dans le cadre des enseignements, etc.).

Une nouvelle ambition pour le parcours Avenir à partir de la 5^e.

En résumé, ce qui change :

- Les actions qui valorisent la rencontre avec le monde économique et professionnel et les établissements de formation sont davantage encouragées (visites effectuées par les élèves, accueil des professionnels dans le collège).
- Les élèves ont des objectifs en matière de connaissance des métiers et des secteurs (50 métiers à la fin de la classe de 3^e).
- En plus des séquences prévues dans le cadre des enseignements, la découverte des métiers est identifiée dans l'emploi du temps des élèves.
- Une plateforme numérique d'accompagnement à l'orientation dans le cadre du Programme Avenir|s| de l'Onisep sera mise à disposition à la rentrée 2024 en remplacement de Folios. Elle permettra à chaque élève de disposer d'une session et de construire son parcours de découverte des métiers tout au long de sa scolarité.

QUAND ? DÈS LA RENTRÉE 2023

À partir de la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés (5^e, 4^e, 3^e) :

- **En 5^e** : premières actions organisées en dehors de temps d'enseignements
- **En 4^e et 3^e** : actions qui prennent appui sur les heures d'orientation prévues pour les élèves en articulation avec le stage de 3^e

POUR QUI ? POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 4

Tous les élèves du cycle 4, à partir de la classe de 5^e peuvent être concernés dès la rentrée scolaire 2023.

OÙ ? EN CLASSE OU CHEZ DES PARTENAIRES

Les activités proposées peuvent être réalisées en établissement de formation et en milieu professionnel (entreprises, associations, administrations et services publics, CFA, lycées, etc.).

PAR QUI ? UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS COMPLÉMENTAIRES

Les acteurs à mobiliser :

- Les équipes de l'établissement pour définir collectivement les actions
- Un ou plusieurs enseignants référents pour coordonner les actions sur les différents niveaux du cycle 4, répondre aux demandes des élèves, des partenaires et des professeurs
- Le ou la psychologue de l'éducation nationale
- Les élèves à associer à la construction des actions, notamment via le CVC
- Les parents pour accompagner les déplacements ou pour venir présenter leurs métiers, sans se limiter à eux pour les échanges avec des professionnels
- La Région au travers de son offre de service, les associations partenaires, les fédérations professionnelles et les chambres consulaires.
- Les organismes de formation (lycées professionnels, généraux et technologiques, agricoles, maritimes, centres de formation d'apprentis, campus des métiers et des qualifications, enseignement supérieur, etc.).
- Le comité local École – Entreprise

À noter, le lycée professionnel de proximité dispose d'un bureau des entreprises pour faciliter l'accès à des partenaires du monde socio-économique et permet de recourir à leurs élèves « ambassadeurs » pour informer sur leurs formations

RESSOURCES : UNE BOÎTE À OUTILS NATIONALE, DES RESSOURCES TERRITORIALES

Une boîte à outils, préparée par l'Onisep et le Ministère, mise à disposition des académies :

- [Ressources pour le collège](#)
- [Les métiers en direct](#)
- [Les films annuels de l'accompagnement à l'orientation qui structurent des déroulés pour les progressions sur les trois années du cycle](#)
- [Jeu sérieux](#) : 40 cartes en format A4 en recto-verso à imprimer, démarche pédagogique et prolongements pédagogiques
- [Banque de ressources éducatives sur l'orientation](#) : RESO d'Avenir(s) en accès libre

Des ressources académiques ou de région académique

-
-
-

Des ressources élaborées par la Région

-
-
-



MES RÉFÉRENTS

-
-
-

MON MÉMENTO

- **Réunir un groupe de travail au sein de l'établissement avant la rentrée ou lors de la pré-rentrée pour définir :**
 - les actions à développer au regard du parcours Avenir proposé dans mon établissement;
 - un programme d'activités cohérent et progressif de la 5e à la 3e à intégrer au volet orientation du projet d'établissement;
 - une organisation et une planification des activités à inscrire dans l'emploi du temps des élèves.
- **Identifier et mobiliser les acteurs au sein de l'établissement : un ou plusieurs référents de la découverte des métiers, des professeurs volontaires pour animer des séquences pédagogiques auprès des élèves dans le cadre du pacte enseignant, ainsi que le ou la psychologue de l'éducation nationale.**
- **Coordonner les actions et créer un véritable réseau lié à l'orientation :**
 - avec les équipes pédagogiques, les professeurs principaux et en particulier les référents;
 - avec les familles en les informant régulièrement des activités proposées;
 - avec des partenaires extérieurs publics (collectivités territoriales : commune, département, région) ou privés (associations, tissu économique local).
- **Identifier, dans la mesure du possible, des heures dans l'emploi du temps pour organiser des actions pour les élèves et sensibiliser les familles.**
- **S'assurer que les professionnels présentant leur métier aux collégiens :**
 - respectent les principes fondamentaux du service public d'éducation et le cadre déontologique commun décrit dans la charte d'engagement régionale à savoir :
 - diffuser une information gratuite, objective et de qualité; en particulier, ils promeuvent un secteur et non une entreprise en particulier;
 - intervenir de façon adaptée à l'âge des élèves;
 - veiller à sensibiliser les collégiens à la mixité des métiers et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'au développement de l'inclusion dans le monde du travail.
 - sont accueillis dans un cadre adapté au collège ou que l'accueil des élèves dans l'entreprise offre toutes les conditions de sécurité nécessaires;
- **Informier le conseil d'administration du programme d'activités, des partenaires intervenants et de l'organisation des heures dédiées à l'orientation.**
- **Associer le conseil de vie collégienne à la construction de la programmation et au retour d'expérience pour améliorer la proposition l'année suivante**
- **Organiser un retour d'expérience auprès des différents acteurs qui ont été engagés.**